

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **81 (1955)**

Heft 23

PDF erstellt am: **21.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

**Abonnements :**  
Suisse: 1 an, 24 francs  
Etranger: 28 francs  
Pour sociétaires:  
Suisse: 1 an, 20 francs  
Etranger: 25 francs  
Prix du numéro: Fr. 1.40  
Ch. post. « Bulletin technique de la Suisse romande »  
N° II. 57 75, à Lausanne.  
**Expédition**  
Imprimerie « La Concorde »  
Terreaux 31 — Lausanne.  
**Rédaction**  
et éditions de la S. A. du  
Bulletin technique (tirés à  
part), Case Chauderon 475  
**Administration générale**  
Ch. de Roseneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président: R. Neeser, ingénieur, à Genève; Vice-président: G. Epitoux, architecte, à Lausanne; Secrétaire: J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg: MM. † P. Joye, professeur; † E. Lateltin, architecte — Vaud: MM. F. Chenaux, ingénieur; A. Chevalley, ingénieur; E. d'Okolski, architecte; Ch. Thévenaz, architecte — Genève: MM. † L. Archinard, ingénieur; Cl. Groscurin, architecte; E. Martin, architecte — Neuchâtel: MM. J. Béguin, architecte; R. Guye, ingénieur — Valais: MM. † J. Dubuis, ingénieur; D. Burgener, architecte.

Rédaction: D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration  
de la Société anonyme du Bulletin technique: A. Stucky, ingénieur, président;  
M. Bridel; G. Epitoux, architecte; R. Neeser, ingénieur.

## Tarif des annonces

1/1 page	Fr. 264.—
1/2 »	» 134.40
1/4 »	» 67.20
1/8 »	» 33.60

Annonces Suisses S. A.  
(ASSA)



Place Bel-Air 2. Tél. 22 33 26  
Lausanne et succursales

**SOMMAIRE :** *Le barrage d'accumulation de Ben Métir en Tunisie* (suite et fin), par ALFRED STUCKY, ingénieur-conseil, professeur à l'Ecole polytechnique de Lausanne. — *Les fêtes du centenaire de l'Ecole polytechnique fédérale.* — Société suisse des ingénieurs et des architectes : *Groupe des Ingénieurs de l'Industrie.* — LES CONGRÈS : *Assemblées générales de l'Association suisse des électriciens (A.S.E.) et de l'Union des centrales suisses d'électricité (U.C.S.), à Lucerne; Séance plénière de l'EUSEC.* — CARNET DES CONCOURS. — AVIS A NOS ABONNÉS. — SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE. — NOUVEAUTÉS, INFORMATIONS DIVERSES.

## LE BARRAGE D'ACCUMULATION DE BEN MÉTIR EN TUNISIE

par ALFRED STUCKY, ingénieur-conseil, professeur à l'Ecole polytechnique de Lausanne

(Suite et fin)<sup>1</sup>

### 5. Travaux de consolidation et d'imperméabilisation du sol

#### *Etudes des caractéristiques du sol.*

La courte description du sous-sol donnée au paragraphe 2 laisse entendre que le problème des fondations fut difficile à résoudre. Le site présentait cependant deux éléments favorables importants: le pendage vers l'amont et vers la rive gauche, où les marnes étaient les plus altérées et le passage très progressif de la qualité des marnes d'une rive à l'autre.

Le sous-sol fut exploré par de très nombreux forages, jusqu'à 100 mm de diamètre, ainsi que par des puits qui ont permis d'extraire des échantillons des divers bancs de marne et de grès, qui furent soumis aux essais classiques des laboratoires de géotechnique.

La décision ayant été prise de fonder les contreforts sur les marnes et non pas sur les grès, dont la résistance est très variable, ce sont celles-ci qui ont été étudiées avec le plus de soin.

Si l'on fait abstraction des marnes altérées, la teneur en eau variait de 5 à 11 %, la limite de plasticité de

14 à 22 %, l'indice de plasticité de 11 à 21 %. Les essais d'écrasement sur cubes, auxquels on ne peut d'ailleurs pas attacher une trop grande importance, ont accusé des résistances atteignant 70 kg/cm<sup>2</sup>, exceptionnellement jusqu'à 150 kg/cm<sup>2</sup>.

L'essentiel était de connaître la résistance au glissement non seulement du béton sur la marne, mais surtout des marnes sur elles-mêmes. Les sondages avaient par ailleurs décelé la présence de lentilles plus plastiques, mais de dimensions relativement réduites. Il fallait tenir compte du risque de rencontrer à certaines profondeurs des lentilles plus ou moins rapprochées pouvant constituer un niveau glissant général.

L'angle de frottement interne des marnes proprement dites variait comme il fallait s'y attendre dans de grandes limites (40° jusqu'à 25° avec une cohésion correspondante de 8 kg/cm<sup>2</sup> à 0,3 kg/cm<sup>2</sup>).

Pour dimensionner les contreforts en fonction de leur stabilité au glissement, on a admis, sur l'assise de fondation, un angle de frottement de 25° et une cohésion de 0,3 kg/cm<sup>2</sup>. On a contrôlé également que, même si en profondeur les lentilles plastiques devaient constituer un niveau plus ou moins continu (ce qui

<sup>1</sup> Voir *Bulletin technique* du 20 octobre 1955, page 353.